Droits payables pour l'enregistrement des variétés

Un formulaire distinct doit être présenté avec chaque demande.

À remplir par le demandeur : (Tous les paiements doivent être effectués en devises canadiennes. La Taxe sur les produits et services ne s'applique pas.)

Variété : _____

Espèce : _____

		Coûts totaux	Code du projet
Demande d'enregistrement national, régional ou contractuel	875 $		3792
Demande d'enregistrement provisoire	200 $		3794
Renouvellement annuel d'enregistrement provisoire	100 $		3800
Rétablissement d'un enregistrement suspendu ou annulé	200 $		3796
Modification d'un nom de variété	200 $		3798

Par chèque ou mandat

☐ Chèque ☐ Mandat

Les chèques ou mandats doivent être faits à l'ordre du Receveur général du Canada. Tous les chèques doivent pouvoir être encaissés à une banque canadienne.

Par carte de crédit

☐ Visa

☐ Master Card

NOUS N'ACCEPTONS AUCUNE AUTRE CARTE DE CRÉDIT

Nom du titulaire de la carte : _____
En lettres moulées s.v.p.

Nom de l'entreprise : _____ N° tél. : ( ) _____

N° carte : _____ _____/_____
Date d'expiration

Signature : _____

Par virement télégraphique (*Centres de recherche d'AAC seulement*)

_____
Signature du sélectionneur/demandeur

_____
Nom et emplacement du Centre de recherche

_____
Nom du responsable des finances (en lettres moulées)

N° tél. : ( ) _____

Code de l'org. RI : _____

_____
Signature du responsable des finances

Code de réf. RI : _____

NOTA : Aucun remboursement ne sera accordé après le début de l'examen de la demande.

Les zones grises sont réservés au BEV.

Demandeur : _____ N° de référence :

Date de réception des droits : _____ BUREAU D'ENREGISTREMENT DES VARIÉTÉS

Dernière mise à jour : 08/02/2001